

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2019

Président : GROSCHE Marie-Christine

Secrétaire de séance : PIN Christine

Présents : GROSCHE MC (Maire) - MACHIN J-M (1^{er} Adjoint) - GÉRARD JP (2^{ème} Adjoint) - DUCREUX N (3^{ème} Adjoint) - BRANLARD D - CHAMBERLAND P - GERVAIS G - GUENOT G - MÔME C - PIN C

Absents : BARD M-P - CARRÉ C - CHARLOT F - PRIMARD E

Procurations de Emile PRIMARD à Marie-Christine GROSCHE et de Marie-Paule BARD à Jean-Marc MACHIN

Le Conseil Municipal :

- MAISON DES GÉNÉRATIONS

- Afin de récupérer 50% de la TVA sur les travaux concernant les logements de la maison des générations, le Conseil Municipal décide d'en demander le classement en logements sociaux (PLUS). Il décide en outre de ne pas demander de logements très sociaux (PLAI) qui auraient pu donner lieu à 5 098 € de subvention par logement,
 - Décide de réserver 5 des 7 logements aux personnes retraitées ce qui pourra permettre d'obtenir un prêt à taux 0 de la CARSAT,
 - Décide d'adhérer au service « Conseil en énergie partagée » du SIEEEN ce qui peut nous apporter 50 000 € de subvention,
 - Décide d'accepter le contrat proposé par Primagaz regroupant les logements au-dessus de la Mairie, l'école et la maison des générations. Le tarif préférentiel sera de 0,0536 cts/kwh pendant 2 ans puis 0,0662 cts les années suivantes,
 - Accepte le plan de financement proposé pour la maison des générations,
 - Autorise le Maire à lancer les appels d'offres et à demander les subventions
- Choisi Benjamin Augier auto-entrepreneur pour la réfection du mur du cimetière pour un montant de 10 195 € HT, l'autre proposition de 2G Morvan s'élevant à 11 186,50 € HT,
- Octroie le logement communal n°2 du Bâtiment de la Mairie à Mme Sylvaine CARRÉ,
- Accepte le devis de la société Hydrelec d'un montant de 8 940 € TTC. Ces travaux correspondent au doublement de la surface de sable par rapport à ce qui était prévu dans le devis initial.
- Il manquera 2 125€ au budget assainissement pour couvrir cette dépense. Une décision modificative est décidée, c'est le budget principal qui versera une subvention au budget assainissement.

Le 28 octobre 2019

Le Maire



Marie-Christine GROSCHE